

# - 23 : Basse Durance, la plaine du Comtat



La plaine entre Noves et Saint-Rémy-de-Provence

## Les communes

dans les Bouches-du-Rhône

Orgon  
Plan-d'Orgon  
Mollèges  
Eygalières  
Saint-Andiol  
Verquières  
Cabannes  
Noves  
Châteaurenard  
Eyragues  
Maillane  
Saint-Rémy-de-Provence  
Mas-Blanc-des-Alpilles  
Saint-Etienne-du-Grès  
Graveson  
Rognonas  
Barbentane  
Tarascon

Superficie : .....	250 km <sup>2</sup>
Dimensions : .....	20 km d'Est en Ouest 9 à 6 km du Nord au Sud
Altitude maximale : .....	109 m en petite Crau, Rocher-Martin
Altitude moyenne : .....	de 8 m Laurade au Sud-Ouest à 80 m à Plan-d'Orgon
Altitude minimale : .....	1,3 m au plan d'eau de la Courtine à la confluence Durance-Rhône
Population : .....	environ 65 500 habitants

Passé le seuil d'Orgon, la vallée de la Durance s'ouvre vers l'Ouest sur une large plaine. Elle est entourée par les crêtes des Alpilles au Sud, par la barre sombre de la Montagnette à l'Ouest et par le cône du Ventoux loin au Nord.

Le paysage de rivière change de caractère : l'impression de parcourir une vallée s'évanouit, la Durance n'est plus perçue comme majeure.

Dans la plaine agricole, la lutte contre le vent est l'élément dominant, formateur et fédérateur d'un paysage récent, totalement humanisé par la trame régulière et systématique des haies de cyprès qui protègent maraîchages et vergers. Les vues sont bloquées, l'espace cloisonné.

## Premières impressions

La basse Durance du Comtat offre un paysage de plaine cultivée, lié au système d'irrigation gravitaire et structuré par les trames végétales.

La Durance s'efface... Lorsque l'on quitte les terrasses du lit vif, l'espace perçu s'amenuise, les repères topographiques disparaissent, masqués par le maillage régulier du parcellaire cultivé, protégé des violences du mistral par les hautes haies de cyprès noirs.

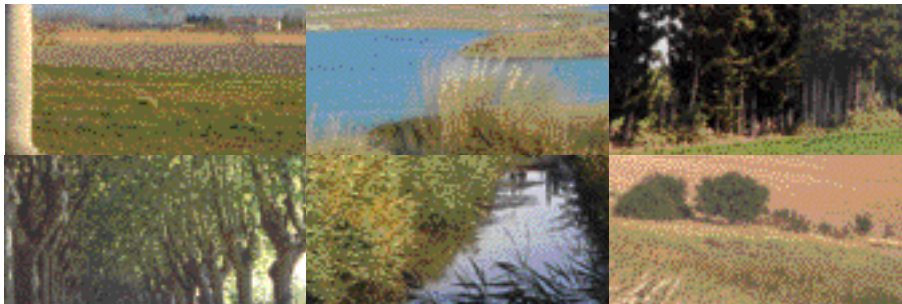
L'homme est omniprésent et la nature, domptée, est mise à profit pour une agriculture intensive.

La Durance est un symbole, un lien entre la Haute et la Basse Provence, une manne qui a modelé le paysage d'origine en huertas et a généré pour l'homme des richesses issues des galets, de la terre alluviale, de l'eau, des gravières...

Mais la Durance est marginale dans le paysage de la plaine : une rivière-couloir apaisée où alternent espaces aménagés et plages encore naturelles, un lieu commode où se pressent et se bousculent le ruban de l'autoroute, le remblai du TGV, les lignes THT...

La dénomination "Comtat" est ici dénuée de sens historique, le Sud de la Durance provençale n'ayant jamais été intégré au Comtat Venaissin.

Mais ce terme est conforme à l'apparence actuelle des lieux : la trame bocagère se prolonge uniformément dans les plaines de Vaucluse.



Vert tendre des champs, brun, ocre, jaune des sols ; gris et blanc des drainilles ; ombre des platanes, vert noir des cyprès ; bleu et émeraude des eaux courantes, gris argenté et bleu de la Durance...



Panorama sur l'Est de la plaine depuis la Petite-Crau

## Regards sur la plaine du Comtat

### Les écrivains

Maurice Pezet

*"Chaque fois, au carrefour prestigieux où la Durance vient caresser l'Alpille, j'oublie ma peine, celle des autres, et désire prendre un peu d'eau montagnarde dans le creux de la main..."*

Frédéric Mistral - Mireille chant III

*"La Durance... chèvre impétueuse, farouche, vorace, qui dévore en passant et les cades et les argousiers "*

*"Entre Rhône, Alpilles et Durance il fait bon vivre, Dieu le sait"*

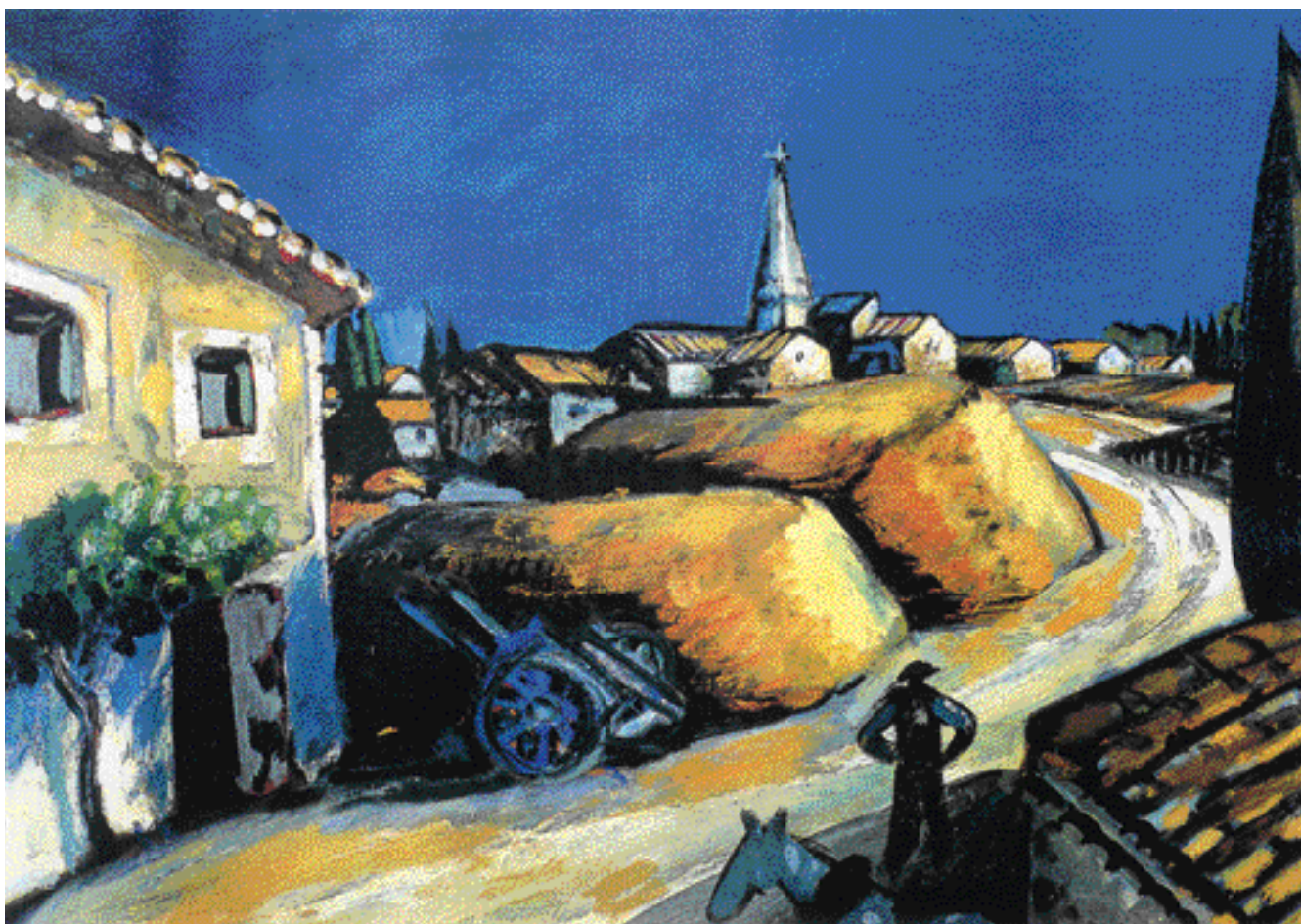
### Les peintres

Auguste Chabaud à Graveson, Vincent Van Gogh à Saint-Rémy-de-Provence sont plus attirés par les paysages spectaculaires de la Montagnette et des Alpilles.

La plaine les inspire peu.

Les peintres de l'école mistralienne (J. Brunet, P. Grivolos) s'intéressent aux travaux des champs. Ils s'attachent à fixer les scènes de la vie locale, souvent décrites dans l'oeuvre de Mistral ou prises sur le vif.

Paul Guigou a peint la plaine de Graveson.



Auguste Chabaud, meules sur la route blanche à Graveson - Musée Chabaud, Graveson

# L'unité de paysage de la plaine du Comtat

## Légende de la carte



### Limite de l'unité de paysage

L'unité visuelle intègre les versants des Alpilles et de la Montagnette (jusqu'aux crêtes), espaces de transition avec ces unités paysagères.

- Au Sud, la limite en piémont des Alpilles correspond au tracé du canal des Alpines qui sépare les terroirs secs et les terroirs irrigués.
- Au Sud-Est, la transition est moins nette entre la plaine bocagère irriguée, les oliviers et les vergers du piémont de la Montagnette.
- Au Nord, le cours de la Durance est une limite virtuelle, l'unité du Comtat et ses paysages de huertas se déroulant en continu jusqu'aux confins d'Orange et du Ventoux.
- Au Sud-Ouest, la transition est floue et la limite vers Tarascon peut être matérialisée par la Roubine-Vieille entre Laurade et le mas de Bagnolet. La trame paysagère s'élargit ici : de vastes champs annoncent la vallée du Rhône.
- Au Nord-Ouest, le piémont de Barbentane et la plaine de Rognonas font transition avec la vallée du Rhône.



### Limite de département



### Limite de sous-unité de paysage

1. La plaine de Cabannes à Saint-Andiol
2. La plaine de Maillane
3. Le plateau de la Petite-Crau
4. Les bords de Durance.



### Espace de transition, frange,

Le regard butte sur les Alpilles vers le Sud et sur la barre de la Montagnette à l'Ouest. Entre ces deux reliefs, le regard se perd vers l'Ouest et la vallée du Rhône, par la percée de Saint-Etienne-du-Grès.

La transition avec la vallée du Rhône vers Tarascon est alors imperceptible, tandis que plus au Nord, à Barbentane, la plaine vient butter contre le Rhône et les collines d'Aramon sur la rive gardoise.

Le plateau de la Petite-Crau, au centre de l'unité de paysage, est la seule éminence depuis laquelle on peut en prendre la mesure jusqu'aux horizons.



### Limite visuelle majeure



### Limite visuelle secondaire



### Horizon

## Les sous-unités de paysage



*La plaine à Noves : les haies, les Alpilles à l'horizon, un paysage remarquable*

### 1. La Plaine de Cabannes - Saint-Andiol : un paysage de huerta tramé de cyprès

Un espace triangulaire ouvert sur la Durance butte sur l'horizon des Alpilles et le versant de la Petite-Crau.

Le paysage est fermé, structuré par le réseau dense des haies de cyprès et de peupliers.

L'arboriculture du Nord fait place au maraîchage au Sud.

Vers la Petite-Crau à l'Ouest, c'est encore l'arboriculture qui domine, mêlée d'un peu de maraîchage, de pâtures, de fourrages et de vignes.

Le maillage de haies plus lâches aux Paluds ménage de nombreuses échappées sur les Alpilles.



*La plaine de Maillane s'ouvre à l'Ouest*

### 2. La Plaine de Maillane : une trame de haies plus lâche

A l'Est, autour de Châteaurenard les cultures maraîchères se marient aux vergers et à la vigne vers Maillane et Graveson, aux vergers et aux pépinières autour de Saint-Rémy-de-Provence.

Vers l'Ouest le paysage s'ouvre progressivement au contact de la vallée du Rhône. Le parcellaire s'élargit, les haies sont moins systématiques et font place aux cultures céréalières.

Les espaces périphériques sont soumis à une forte pression foncière sur les franges Sud-Ouest et Nord ainsi qu'aux abords des Alpilles.

La proximité de Tarascon et d'Avignon et le voisinage des Alpilles suscitent une urbanisation pavillonnaire ainsi que des zones d'activités au détriment des espaces agricoles et de la trame paysagère rurale.



*La Petite-Crau domine la plaine avec les Alpilles à l'horizon*

### 3. Le plateau de la Petite-Crau

Le plateau caillouteux de la Petite Crau est divisé en grandes propriétés sur de vastes parcelles en lanières. Il est traversé par un large couloir de transhumance qui marque le paysage. Les cultures sont diverses et comprennent le foin, les céréales, les vignes, les vergers, les oliviers et quelques serres. Le paysage ouvert livre de remarquables panoramas sur le

cloisonnement de la plaine du Comtat jusqu'aux Alpilles, au Lubéron et au Ventoux.

Un versant pentu borde le plateau au Nord-Ouest, bien visible depuis la plaine. Ailleurs, le rebord est peu accentué et le plateau est peu perçu. Le plateau est à l'écart, aucune route ne le parcourt.



*La Durance depuis le pont de Rognonas*

### 4. Les bords de Durance

Les terrasses caillouteuses de la Durance créent un couloir prolongeant la vallée jusqu'au Rhône.

Le cours fluctuant de la rivière est bordé d'une ripisylve discontinue.

Le lit de la rivière est investi par l'autoroute, les lignes ferroviaires avec le TGV et les réseaux aériens. Ces réseaux longent le "couloir" durancien ou le franchissent. Les talus de l'autoroute et du TGV perturbent les perspectives.

Les ripisylves, les iscles et les plages de galets sont des témoins résiduels de l'espace naturel.

## Les structures paysagères identitaires



*Le rebord de la Petite-Crau vu depuis la RD 31*



*La plaine au mas du Grand-Bel-Air à Tarascon*



*La plaine à Graveson et les Alpilles à l'horizon*

### **La géomorphologie dicte l'organisation du paysage**

La vaste plaine alluviale s'étale entre Alpilles et Montagnette. Les bordures de ces reliefs tertiaires disparaissent sous les alluvions quaternaires issues des dépôts duranciens lors des pérégrinations de la rivière vers le Sud et la Crau.

- Entre Saint-Rémy-de-Provence et Châteaurenard, le plateau de la Petite-Crau est constitué d'une molasse épargnée par l'érosion.

Sa surface aplanie est couverte de limons et de galets. Le dénivelé avec la plaine est de l'ordre de 80 à 100 m.

- La Petite-Crau sépare un premier bassin, la plaine de Cabannes à Saint-Andiol, de la dépression de Graveson-Saint-Etienne-du-Grès-Mas-Blanc-des-Alpilles, l'un des anciens passages de la rivière vers le Sud.

### **Le paysage végétal spontané est peu étendu**

- L'unité de paysage est un espace humanisé essentiellement rural, cultivé.

Le milieu naturel y apparaît marginal. Il est limité pour l'essentiel à la garrigue, aux falaises et aux bosquets des reliefs dans les unités de paysage voisines.

Plus sporadiquement dans la plaine, les linéaires végétaux des ripisylves accompagnent les canaux et bordent les rivières.

- La Durance est ici un espace ouvert minéral.

De larges plans de galets et de limons contrastent avec les franges boisées d'une ripisylve discontinue de saules, peupliers noirs, aulnes, chênes blancs, ormes et érables. Associés aux espaces cultivés de la plaine, ces boisements sont colonisés par une avifaune exceptionnelle.

Le paysage est contrasté avec la forêt-galerie, les clairières, les bras morts, les plans d'eau stagnante frangés de roseaux et de lancettes et les larges plans de galets et de limons à la végétation pionnière herbacée.

## Les structures paysagères identitaires

### Un paysage agraire caractéristique de huertas

Le réseau dense des haies de cyprès brise-vent s'étend dans la plaine et se prolonge au Nord en Vaucluse et au Sud au-delà

du seuil de Lamanon vers la Crau. Les rangées sombres de cyprès se relaient comme autant de coulisses masquant les horizons, les cultures et les mas.



Le bocage maraîcher à Saint-Rémy-de-Provence



Le canal du Vigueirat et sa ripisylve



Le canal des Alpines à Saint-Rémy-de-Provence

### Ce paysage agraire est récent

Les chroniqueurs du XVII<sup>ème</sup> siècle ne mentionnent pas cette mer de cyprès, liée au développement des cultures maraîchères à la fin XVIII<sup>ème</sup> siècle et surtout durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Cependant, dès les XII-XIII<sup>ème</sup> siècles, des faubourgs maraîchers ceinturent Avignon, Cavaillon et Tarascon. Mais il faut attendre l'assèchement systématique des paluns, la création d'un réseau d'irrigation et de drainage d'une exceptionnelle densité et enfin l'endiguage de la rivière pour assister à une véritable révolution agricole.

Progrès techniques et crises (phylloxera, sériciculture, transports ...) ont réorienté la production vers le maraîchage et les primeurs. Les vastes parcelles des grands domaines ont été morcelés, des parties ont été gagnées sur le fleuve après les endiguages, puis divisées en lanières ...

Cette extrême intensification des cultures légumières et des primeurs a provoqué une vague de colonisation rurale avec l'essaimage d'un habitat rural maraîcher caractéristique.

Les haies ont été plantées pour protéger les cultures du mistral. Haies tout d'abord de mûriers jusqu'à la crise de la sériciculture avant que ne s'impose sous le Second Empire l'utilisation systématique des cyprès.

Un paysage original lié au climat en est issu. Les micro-climats créés par le maillage des haies est mis à profit de façon optimale et le jardin comtadin est aujourd'hui la première région maraîchère de France.

Au Sud-Ouest, les cultures céréalières sur un grand parcellaire ont fait disparaître la trame des haies. Le paysage est modifié, il s'ouvre largement jusqu'aux horizons tourmentés des Alpilles et de la Montagnette.

Quelques grands domaines sur les terroirs secs de la Petite-Crau et des piémonts des Alpilles et de la Montagnette sont liés à l'élevage des moutons de Crau et de Camargue.

Aucune clôture, peu de murs cloisonnent l'espace..

Un maillage dense de canaux et de fossés de drainage est souligné par une végétation riveraine de cannes de Provence et de feuillus qui accentue le cloisonnement de l'espace. L'eau est ainsi présente partout dans la campagne comme au cœur des villages (à Graveson en particulier).

Le canal des Alpines avec ses nombreuses dérivations et filioles, les canaux de drainage (Anguillon, Vigueirat) perpendiculaires au vent, constituent un patrimoine historique de valeur paysagère majeure.

## Les structures paysagères identitaires



*Le domaine des Thorades à Maillane*

### **Le paysage bâti**

La mise en valeur du terroir a imposé dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle des formes d'habitat liées à des modes de tenures parfaitement adaptées au maraîchage, à prédominance de petite propriété.

La dispersion de l'habitat et sa forte densité en découle, chaque maison étant siège d'exploitation.

La maison maraîchère est modeste et de construction rapide (tâpi ou moellons).

Quelques mas, châteaux et domaines signalent les grandes propriétés.

Les nombreux villages restent à l'écart de la Durance et se développent en plaine, tels Maillane ou Graveson, ou sur un point haut qui les met à l'abri des inondations et permet la surveillance et la défense comme à Châteaurenard, Barbentane et Noves.

Les villages essaient également le long du piémont des Alpilles.

### **Deux sites majeurs du paysage bâti extra muros**

#### **Le château et les jardins de Barbentane.**

Construit en 1654 au contact de la Montagnette et de la plaine du Comtat, c'est l'un des rarissimes châteaux provençaux du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le jardin fut achevé au XVIII<sup>ème</sup> et transformé au XIX<sup>ème</sup> en parc pittoresque avec une orangerie bâtie sur les anciens parterres, des jets d'eau, un grand bassin, une salle de fraîcheur décorée dans le style exotique.

Une grande terrasse au panorama spectaculaire permet de contempler le parc orné de platanes deux fois centenaires.

**Le château de Roussan à Saint-Rémy-de-Provence** offre une grandiose perspective vers une demeure du XVIII<sup>ème</sup> siècle à travers les vestiges d'un jardin d'eau baroque.

Une source glacée alimente des bassins et de longs canaux, sillonnés par des cygnes, irriguant une prairie et des prés.

### **Le réseau viaire ancien et les alignements arborescents**

Il forme une trame structurante rayonnante à partir des centres des villages.

Les routes sont souvent bordées d'un double alignement de platanes.

Ce patrimoine vivant a été souvent dégradé par des élagages abusifs sans compter la maladie qui les affectent.

Les aménagements de giratoires et les élargissements sécuritaires nécessitent quelques abattages qui interrompent leurs linéaires.

Ces alignements arborescents constituent l'une des valeurs paysagères majeures de la plaine du Comtat.



*Le château de Roussan depuis l'allée d'entrée dans le parc*



*Ombrage estival des platanes de la RD 99 à Saint-Etienne-du-Grès*



## Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage

### Les mutations du paysage

- Le lit de la Durance se singularise par la concentration des réseaux de part et d'autre de son cours. L'impact paysager de ces infrastructures est important lorsqu'on parcourt les rives mais il est néanmoins absorbé par les effets de masque de la trame paysagère des haies brise-vent.
- Deux pôles urbains charpentent le territoire : Avignon-Cavaillon et Châteaurenard. L'avancée urbaine, diffuse, est

forte consommatrice d'espace rural comme fluvial. Elle se développe à la périphérie des cités et le long des axes de communication.

- Cependant, l'arboriculture et le maraîchage forment encore la dominante paysagère de la plaine du Comtat. Sur les rives de la Durance, des séquences naturelles (entre Rognonas et Caumont et aux abords d'Avignon) alternent avec des séquences à tonalité plus urbaine (de Châteaurenard à Noves).



Un exemple de zone d'activités à Noves le long de la RD 28, à proximité de la Durance dont on aperçoit la ripisylve à l'arrière-plan.



Les chutes du canal des Alpines à Saint-Rémy-de-Provence

### Les sites et le patrimoine remarquables

1. Le terroir sec de la Petite-Crau :  
*le contraste avec la plaine, un paysage ouvert, des panoramas.*
2. Le terroir des Paluds de Noves :  
*les ouvertures en longues perspectives sur les Alpilles et plans successifs des haies de peupliers et de cyprès, un paysage rural de grande qualité.*
3. Le rebord du plateau de la Petite-Crau, le site de Châteaurenard :  
*ruines du château, falaise, bosquet de pins d'Alep au-dessus de la plaine. Panoramas sur la Durance et la Montagnette.*
4. Le site et le terroir du château de Bournissac :  
*paysage ouvert caractéristique du rebord de la Petite Crau belvédère avec les Alpilles à l'horizon.*
5. Le village de Noves :  
*cité médiévale encadrée de remparts.*
6. Le site et le château de Roussan à Saint-Rémy-de-Provence, paysage dessiné :  
*bastide et jardin historique.*
7. Le château de Barbentane et le site du village (commun avec l'unité de la Montagnette) :  
*un patrimoine architectural et paysager exceptionnel d'époque baroque.*
8. Le centre ancien de Saint-Rémy-de-Provence et le site de Glanum (commun avec l'unité des Alpilles) :  
*site urbain, parcours pittoresque jusqu'au piémont des Alpilles ponctué d'éléments des patrimoines rural, archéologique, historique, de références à Van Gogh ; un paysage exceptionnel.*
9. Le canal des Alpines et ses ouvrages :  
*remarquable linéaire ponctué d'ouvrages d'art ; valeur symbolique comme limite entre le terroir sec des Alpilles et la plaine irriguée.*
10. La Durance :  
*ripisylve relictuelle, plages de galets, bras morts, ponts.*

## Images d'évolutions du paysage 1996-2005



*La zone industrielle du Pont à Plan-d'Orgon en juillet 1996*



*La zone industrielle du Pont à Plan-d'Orgon en avril 2005*

# Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage

## ➔ Les facteurs de sensibilité pour les enjeux paysagers

### La trame dense du réseau de haies brise-vent est le dénominateur commun

de ce paysage rural bocager à petites parcelles offrant peu d'échappées vers les horizons des Alpilles ou de la Montagnette.

Cependant, les modifications des pratiques agricoles tendent à ouvrir le paysage vers le Sud-Ouest.

La suppression des haies produit alors un maillage parcellaire plus lâche qui procure de fréquents effets de découverte avec des panoramas vers les lointains.

### Les alignements de platanes

bordant les routes caractérisent la plaine du Comtat.

Les routes sont ainsi soulignées dans le paysage. Les parcours sont ombragés et présentent des ambiances colorées fluctuant selon les saisons. Ces linéaires structurent le paysage.

### La trame des canaux

La qualité paysagère des terroirs est liée à la présence de l'eau de la nappe phréatique et du réseau d'arrosage.

Les canaux et les roubines structurent l'espace. Leur maintien assure la pérennité du paysage végétal.

### Durance et surfaces agricoles participent à la diversité des écosystèmes

Le système des haies, les canaux et les roubines jouent un rôle dans la lutte contre le ruissellement, dans l'absorption des éventuelles pollutions de surface et dans la protection de la nappe phréatique. Ils participent à la diversité des espèces (flore et faune).

### Un équilibre entre le paysage agraire et le paysage bâti

Les espaces ruraux au contact des sites urbains anciens composent encore un paysage agraire de qualité.

Le maintien du caractère de ces transitions entre bâti et cultures autour des villages mais également en périphérie des extensions contemporaines est un enjeu prioritaire.

### La sensibilité visuelle

Le Guide Eolien PACA a inscrit :

- en zone de sensibilité très forte : la Petite-Crau où l'implantation d'un parc éolien dépend d'un parti d'aménagement qui soit respectueux des enjeux paysagers de l'unité de paysage,
- en zone de sensibilité forte : le reste de l'unité de paysage où les parcs éoliens peuvent être cohérents avec le paysage, sous réserve de mesures d'optimisation et d'accompagnement du projet.

## Les sites et les monuments protégés

### La protection des monuments historiques, loi de 1913

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Barbentane :             | - église Notre-Dame-des-Grâces, château et parc, tour de Grimaldi, monuments classés,<br>- maison des chevaliers, monument inscrit.   |
| Châteaurenard :          | - château féodal, monument classé,<br>- chapelle, monument inscrit.   |
| Maillane :               | - maison et jardin de Mistral, monument classé,<br>- maison du Lézard, monument classé.   |
| Mas-Blanc-des-Alpilles : | - château, monument inscrit,<br>- Mas Vaillen, monument inscrit   |
| Graveson :               | - église de-la-Nativité-de-la-Vierge, monument inscrit.   |
| Saint-Andiol :           | - église Saint-Vincent, monument classé,<br>- chapelle Sainte-Croix, monument classé.   |
| Saint-Etienne-du-Grès :  | - oratoire de la Sainte-Famille, monument classé,<br>- chapelle Notre-Dame-du-Château, monument inscrit<br>- oratoire Notre-Dame-du-Château, monument inscrit<br>- Grand-Mas, monument inscrit.   |
| Saint-Rémy-de-Provence : | - nombreux monuments et maisons en ville, monuments classés et inscrits,<br>- tour Cardinale, monument classé,<br>- château de Roussan, monument classé,<br>- château de Pierredon, monument inscrit,<br>- chapelle de Notre-Dame-de-Romanin, monument inscrit. |

### La protection des sites et des paysages, loi de 1930




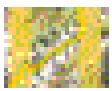


- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Les Alpilles :           | - site inscrit                                  |
| La Montagnette :         | - site inscrit                                  |
| Châteaurenard :          | - le château, site classé.                      |
| Saint-Rémy-de-Provence : | - plateau des Antiques, sites classé et inscrit |

### La Directive paysagère des Alpilles, loi de 1993

Directive de protection et de mise en valeur des paysages : en cours d'approbation.

# Les enjeux paysagers et les orientations

## Typologie des enjeux prioritaires légende de la carte

	→ <b>Limite de l'unité de paysage</b>
	→ <b>Limite de département</b>
<b>Maintien de la qualité paysagère et des structures identitaires</b>	
→ <b>Sites remarquables :</b>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le terroir sec de la Petite-Crau</li><li>2. Le terroir des Paluds de Noves</li><li>3. Le rebord du plateau de la Petite-Crau : le site de Châteaurenard</li><li>4. Le site et le terroir du château de Bourmissac</li><li>5. Le village de Noves</li><li>6. Le site et le château de Roussan à Saint-Rémy-de-Provence</li><li>7. Le château de Barbentane et le site du village</li><li>8. Saint-Rémy-de-Provence et le site de Glanum</li><li>9. Le canal des Alpines et ses ouvrages</li><li>10. La Durance</li></ol>	
	
	→ <b>Village remarquable</b>
	→ <b>Châteaux, monuments remarquables</b>
	→ <b>Canal des Alpines, du Vigueirat...</b>
	→ <b>Grands alignements arborescents le long des routes relevés dans la Directive Paysagère des Alpilles</b>
	→ <b>Secteurs à enjeux paysagers prioritaires</b> - Les secteurs aux abords des centres urbains et à proximité des voies de communication
	<b>Préservation de la qualité de la perception visuelle</b>
	→ <b>Maintien des perspectives majeures, Point de vue remarquable</b>
	→ <b>Route en belvédère ou maintien de la qualité des grands panoramas</b>
<b>Valorisation, requalification paysagère</b>	
	→ <b>Résorption des points noirs paysagers</b>
	→ <b>Contrôle de la dispersion du bâti</b>
	→ <b>Franges et transitions de l'urbanisation avec ses abords ruraux ou naturels</b>
	→ <b>Entrée de village, abords routiers, zone d'activités</b>

**CARTE**

## Les orientations pour la préservation de l'identité paysagère

- Le système d'irrigation gravitaire est l'élément fondateur du paysage de la plaine, de son unité, de son identité. Les trames végétales accompagnant les canaux d'irrigation, les haies coupe-vent en sont les éléments clefs à préserver.
- Un équilibre doit être trouvé pour gérer la forte pression périurbaine.  
Il passe par l'identification des espaces ruraux à maintenir et des structures du paysage à pérenniser dans une véritable ceinture verte :
  - les zones destinées à être urbanisées doivent être définies en recherchant la préservation des secteurs paysagers les plus attractifs et en ménageant des transitions paysagères à l'aménagement soigné,
  - les trames et les structures identitaires (haies, canaux, chemins ruraux et murets, alignements arborescents le long des routes) sont des valeurs paysagères majeures de la plaine du Comtat. Elles doivent être prises en compte dans les aménagements et les extensions urbaines et maintenues ou restituées dans les projets d'aménagement.
- La Durance a besoin de retrouver une image forte réunissant les deux rives.  
Elle est actuellement marginalisée, en particulier par les réseaux qui parcourent ses abords.  
Pour cela, il faudra :
  - restituer une valeur d'usage aux espaces délaissés,
  - revaloriser les franchissements,
  - traiter les abords de la rivière en l'ouvrant à la fréquentation,
  - réhabiliter le lit majeur et ses milieux biologiques,
  - préserver les eaux de la pollution.
- La gestion et le maintien des alignements arborescents le long des routes impliquent :
  - la recherche de solutions alternatives aux élargissements et aux rond-points systématiques,
  - un entretien et des soins bien adaptés, conjuguant des élagages soigneux et un choix d'espèces de remplacement adapté au paysage et au milieu.Ceci concerne le réseau public mais aussi les voies privées.  
Le schéma de plantations routières pour les routes départementales mis en place par le Conseil Général, devrait répondre en partie à cette problématique.

## Les politiques d'aménagement et les projets marquants dans le paysage, connus en 2005

### • Mise en oeuvre du "Plan Durance" qui comporte six orientations :

- augmenter la sécurité face au risque d'inondation,
- restaurer les milieux aquatiques,
- sécuriser et optimiser l'alimentation en eau,
- assurer une valorisation touristique, culturelle et économique des territoires. L'action 27 met l'accent sur les enjeux paysagers de l'espace durancien dans une optique patrimoniale, paysagère et touristique,
- établir un partage équitable entre les grands usages,
- organiser l'intervention des acteurs, les procédures et développer la concertation.

L'étude "Durance" (DIREN, 2002) précise les enjeux et les orientations paysagères dont la mise en oeuvre est primordiale :

- protection des ouvrages d'art ; ponts, digues, canaux et systèmes d'irrigation,
- sensibilisation au maintien du paysage de huertas issu des systèmes d'irrigation et des haies brise-vent,
- projet de communication autour d'une nouvelle image de la rivière,
- sensibilisation à l'affirmation de liaisons paysagères Nord-Sud.

### • Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles :

- elle intéresse les communes du piémont du massif.

### • Liaison Est/Ouest du "Grand Avignon" (LEO) :

- implantée sur les deux rives de la Durance
- avec un double franchissement de la rivière.

### • Déviation de Rognonas

### • Augmentation de la pression urbaine sur les espaces agricoles autour de Châteaurenard, de Noves et de Rognonas

### • Projets de curage et d'imperméabilisation du réseau des canaux des Alpines et du Viguéirat :

- comportant le risque de modification ou de suppression d'éléments patrimoniaux construits et de l'accompagnement végétal par bétonnage.

### • Variante passant par le Nord des Alpilles du projet de dérivation vers le Rhône du canal EDF de Saint-Chamas